

Sommaire :

- L'accueil au CCAS
- Les permanences du CCA

L'accueil au CCAS

L'accueil au CCAS est confidentiel.

Le CCAS se trouve dans le bâtiment du centre administratif, situé au 7 avenue Adrien Raynal à Orly.

Un agent social accueille le public :

Au guichet unique :

Sans rendez-vous, pour informer les Orlysiens, les orienter et constituer des dossiers d'ouverture de droits légaux (liées au handicap, à la santé ou à la mobilité, à un revenu minimum, une domiciliation)

- **Lundis / mercredi / vendredi de de 8h45 à 12h00**

Présentez-vous à l'accueil de la mairie

Au 2ème étage du centre administratif :

Sur rendez-vous :

- pour toute aide légale (domiciliation, aide sociale à l'hébergement, MDPH.. - En savoir plus (<https://www.mairie-orly.fr/Solidarite-sante/L-action-sociale/Vos-droits>)
- aides financières nécessitant un entretien (aide alimentaire, aide énergie)
- instruction RSA (personne seule sans enfant) - En savoir plus (<https://www.mairie-orly.fr/Solidarite-sante/L-action-sociale/Aides-facultatives-et-action-locale>)

Tous les mardis matin, entretien social personnalisé pour les personnes seules ou couple sans enfant à charge qui ne bénéficient pas déjà d'un accompagnement social. Cet entretien permettra de faire un point sur votre situation et déterminer vos besoins.

Pour prendre rendez-vous : 01.48.90.20.00

Toute urgence est accueillie sans délai par un agent social du CCAS.

Définition de l'urgence sociale : être dans une situation qui menace l'intégrité physique de la famille et menace un besoin vital : se nourrir, se protéger d'un danger (froid/chaud, agressions, coupures d'eau ou d'électricité..).

Retour en haut

Les permanences du CCAS

- **Aide aux démarches en ligne**
Si vous souhaitez une aide pour une démarche sur internet (impôts, CAF, CNAV, création d'adresse mail, portail familles de la ville, etc).
 - **Sur rendez-vous** : tous les lundis de 9h à 12h
 - **Contact** : 01 48 90 20 00 ou accueil de la mairie
- **Accueil des victimes – permanences juridique**
Un juriste du CDIFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) vous accueille. Il saura vous orienter dans différents domaines : violence conjugale, discrimination, nuisance, accident, escroquerie...

Si besoin, un lien pourra être fait avec les travailleurs sociaux sur place.

- **Sur rendez-vous** : tous les mercredis
- **Contact** : 01 48 90 20 00 ou accueil de la mairie
- **La permanence de l'écrivain public**

Une personne des Nouvelles voies vous reçoit dans votre CCAS. Elle est à votre écoute, vous conseille et vous accompagne dans vos démarches administratives (rédaction de courrier, constitution de dossier, lecture de courrier)

 - **Sur rendez-vous** : tous les mercredis matin de 9h à 12h
 - **Contact** : 01 48 90 20 00 ou accueil de la mairie
- **La permanence de l'ADIL : impayé locatif, convocation au tribunal, problème lié au logement**

Un juriste vous conseille sur tous les aspects juridiques, financiers et fiscaux touchant au logement. Il vous aide à préparer votre audience lors d'une convocation devant le tribunal pour impayés locatifs.

 - Tous les premiers vendredi du mois
 - **Contact** : 01 48 90 20 00 ou accueil de la mairie
- **La permanence de la CRAMIF (SOINS/ SANTE)**

La Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Île-de-France (CRAMIF) est en mesure de vous recevoir dans les locaux du CCAS pour vous accompagner dans vos démarches et vous aider à trouver des solutions pour ce qui concerne votre état de santé, qu'il affecte votre vie personnelle et/ou professionnelle.

 - **Sur rendez-vous** : les mardi matin et les jeudis après-midi.
 - **Contact** : 36 46 dites « SERVICE SOCIAL »
- **La permanence du département**

Le Département propose des permanences physiques afin d'accompagner vos demandes en ligne et recueillir vos dossiers : Imagine R, Améthyste , Val-de-Marne Solidarités , APA , demande de place en crèche...

 - Cette permanence est assurée le mercredi de 14h à 17h, au centre administratif,
 - **Sur rendez-vous pris au** : 39 94 ou sur <https://www.valdemarne.fr/> (<https://www.valdemarne.fr/>)

Retour en haut